Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC043-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

N° 2026DC/043 – Feuillet 1

Date de convocation : 17 avril 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 36	Votants : 40

Société publique locale AQTA Energies - Désignation des représentants de la Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Espace les Chênes à CRAC'H.

Etaient présents : Bernard BARON, Sandrine CADORET, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Caroline LE BARON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Stéphane MATRON, Françoise NAEL, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Fabrice ROBELET, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Catherine TOUBLANT, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Katia BONNEC à Pascal LE CALVE, Jean-Pierre KERBART à Fabrice ROBELET, Christian LE DREAN à Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Patrick LE ROUX à Philippe LE RAY.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Stéphanie DOYEN, Hervé CAGNARD, Roland GASTINE, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Alexandre LANOË, Marjorie LE BARON-RACHEL, Philippe LE FUR, Mickael LE GLOANIC, Claire MASSON, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Pascale SALINAS, Bertrand VERGNE.

M. Philippe LE FUR étant sorti.

Mme Stéphanie DOYEN, M. Roland GASTINE, M. Yvan JOLIVEL-ROBERT, M. Alexandre LANOË, M. Dominique RIGUIDEL, Mme Aurélie RIO et M. Bertrand VERGNE ne prenant pas part au débat et se retirant du vote.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC043-DE

Par délibération n°2023DC/164 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2023, la Communauté de communes a créé avec ses communes membres la Société publique locale (SPL) AQTA Energies.

Cette dernière a pour objet notamment :
- la conception, la réalisation et l'exploitation d'installations permettant la production d'énergie sous la forme de chaleur ou d'électricité à partir majoritairement d'énergies renouvelables ;
- la conception, réalisation et exploitation de réseaux de chaleur alimentés majoritairement par des énergies renouvelables ;
- la commercialisation d'énergie produite majoritairement à partir d'énergies renouvelables sous la forme de chaleur et/ou d'électricité ;
- le développement et la structuration de la filière bois locale et plus particulièrement de la filière bois énergie. La mise en œuvre d'actions permettant la gestion durable des ressources bois. Dans le cadre de son objet la société peut réaliser et exploiter toute plateforme de transformation et stockage du bois (broyage, criblage, séchage…).

Conformément aux statuts de la SPL « AQTA Energies », la Communauté de communes dispose de 8 représentants au conseil d'administration qu'il convient de désigner.

Le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour la désignation de ses représentants au sein de ses sociétés publiques locales.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1524-5, L. 2121-21 par renvoi de l'article L. 5211-1 et L. 5211-12 ;

Vu les statuts de la SPL AQTA Energies ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;
- de désigner les 8 représentants de la Communauté de communes suivants pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale « AQTA Energies » :

- **Stéphanie DOYEN**
- **Roland GASTINE**
- **Yvan JOLIVEL-ROBERT**
- **Alexandre LANOË**
- **Dominique RIGUIDEL**
- **Aurélie RIO**
- **Pascale SALINAS**
- **Bertrand VERGNE ;**

- d'autoriser ces représentants à accepter des fonctions au sein de la SPL AQTA Energies en sus de leur qualité de représentant au conseil d'administration ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC043-DE

- de désigner Mme Aurélie RIO comme représentante de la Communauté de communes pour siéger aux assemblées générales de la SPL ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : – 4 MAI 2026

Le secrétaire de séance,

Ronan LE DELEZIR

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)